

Invitant la Commission de la CEMAC à élaborer les Termes de référence de l'étude et la Feuille de route pour la fusion des quatre Institutions Spécialisées de la CEMAC, EIED, ISTA, ISSEA, IEF-Pôle Régional.-

## LE CONSEIL DES MINISTRES

**VU** le Traité instituant la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) ;

**VU** la Convention régissant l'Union Economique de l'Afrique Centrale (UEAC) ;

**VU** l'Acte Additionnel n° 06/CEMAC-CCE du 20 février 2009 portant adoption et mise en œuvre des conclusions et recommandations du Rapport d'étape du chantier « Amélioration de la gouvernance et Rationalisation des Institutions Spécialisées » ;

**CONSIDERANT** les conclusions du Comité Inter-Etats relatives à l'examen de l'étude préalable sur les modalités de la fusion des quatre (04) Institutions Spécialisées de l'UEAC (EIED, ISTA, ISSEA et IEF-Pôle Régional), présentée à l'occasion de sa 1<sup>ère</sup> réunion sur le restant des actions du Programme des Réformes Institutionnelles (PRI) de la CEMAC, tenue du 19 au 23 septembre 2011 à Douala au Cameroun ;

**SOUCIEUX** du bon fonctionnement de la Communauté ;

**CONVAINCU** que l'adoption, par le Conseil des Ministres des termes de référence de l'étude et d'une feuille de route pour la mise en œuvre de cette fusion faciliterait l'aboutissement rapide du dossier ;

**SUR** proposition de la Commission de la CEMAC ;

**APRES** avis du Comité Inter-Etats ;

En sa séance du **19 DEC. 2011**

## DECIDE

**Article 1er :** La Commission de la CEMAC est invitée à élaborer, en étroite collaboration avec l'EIED, l'ISTA, l'ISSEA et l'IEF-Pôle Régional, les termes de référence de l'étude et la feuille de route relatifs à la fusion des Institutions Spécialisées susmentionnées.

**Article 2 :** Les termes de référence et la feuille de route élaborés conformément à l'article 1er ci-dessus seront présentés au Conseil des Ministres à sa prochaine session.

**Article 3 :** La présente Décision, qui prend effet à compter de la date de signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la Communauté./-

BRAZZAVILLE, le **19 DEC. 2011**



LE PRESIDENT

  
**Pierre MOUSSA**